

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels

**DEUXIÈME COMMISSION, 1112^e
SÉANCE**

Judi 5 octobre 1967,
à 15 h 15



NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
Déclarations générales (suite).....	25

Président: M. Jorge Pablo FERNANDINI
(Pérou).

DECLARATIONS GENERALES (suite)

1. M. SZABLEWSKI (Pologne) constate que l'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement continue de croître et que rien n'indique que ce mouvement pourra être arrêté dans un avenir prévisible. Le taux de croissance économique des pays en voie de développement enregistré, en 1966, un recul de 1 p. 100 dans leur production agricole. Par ailleurs, les prix de leurs produits d'exportation sont tombés, au cours de la même année, à leur niveau le plus bas depuis 1962. Par conséquent, au lieu d'atteindre un taux de croissance annuelle de 5 p. 100, selon les prévisions de la Décennie des Nations Unies pour le développement, ils n'ont connu qu'un taux de croissance de 3 à 4 p. 100 et de 2 p. 100 par habitant.

2. On affirme souvent que la prospérité de la situation économique des pays capitalistes se traduit automatiquement par l'accélération du développement économique des pays en voie de développement. Cependant, aucun fait ne vient corroborer cette théorie. Il est certain, en revanche, que toute fluctuation défavorable de l'économie de ces pays se répercute sur la situation économique des pays en voie de développement, en particulier en ce qui concerne le commerce extérieur. La structure de l'économie mondiale — les pays socialistes mis à part — reste fondée sur le système de division internationale du travail qui avait été institué pendant la période coloniale. Il est évident que cette division ne répond plus aux besoins de l'économie mondiale de notre époque. Et la création de groupements économiques de caractère restrictif, l'octroi de préférences sélectives, les mesures économiques discriminatoires, la répugnance à soutenir l'industrialisation comme moyen de diversifier la production des pays en voie de développement ne contribuent pas à modifier la structure actuelle de l'économie mondiale.

3. Face à cette situation, on constate que, grâce à une croissance systématique et constante de leur économie, les pays socialistes ont le taux de croissance le plus élevé du monde. En ce qui concerne le commerce extérieur, c'est entre eux et les pays en voie de développement que le taux d'accroissement est le plus élevé, puisque ce commerce a doublé son volume entre 1960 et 1965. Pour ce qui est de la

Pologne, la part des pays en voie de développement dans ses échanges commerciaux est de 10 p. 100 pour les importations et de 8 p. 100 pour les exportations. Ces échanges portent non seulement sur des matières premières et des demi-produits, mais aussi, de plus en plus, sur des machines et des articles manufacturés.

4. Cependant, le commerce sous sa forme classique ne suffit plus. Il faut instituer une large coopération dans les domaines économique, industriel, scientifique et technique. La délégation polonaise se félicite à ce propos que les organismes des Nations Unies fassent une place de plus en plus grande à la planification économique. Le Comité de la planification du développement, notamment, a fait œuvre utile en élaborant des recommandations concernant l'exécution des plans économiques.

5. La délégation polonaise estime essentiel que les préparatifs en vue de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) s'inspirent des recommandations et résolutions adoptées lors de la première session^{1/}. L'ordre du jour provisoire pour la deuxième session de la CNUCED^{2/} à venir paraît d'ailleurs indiquer qu'il en sera ainsi. Ce n'est pas par hasard que de nombreuses délégations, dont la délégation polonaise, ont proposé qu'à la deuxième session de la conférence qui aura lieu à New Delhi soient examinées les questions suivantes: principes du commerce international et de la politique commerciale en faveur du développement, commerce entre pays ayant des systèmes économiques et sociaux différents, influence des groupements économiques régionaux sur le commerce international, problèmes relatifs aux produits primaires et moyens propres à améliorer la division internationale du travail. A cet égard, le Comité de la planification du développement pourrait, en établissant des directives générales en vue de la deuxième Décennie pour le développement, élaborer un plan général analogue en vue de l'examen des problèmes chroniques du commerce international.

6. La création de l'ONUDI est une réalisation importante. L'industrialisation jouant un rôle de plus en plus grand dans l'économie, il importe que la nouvelle organisation se mette sans tarder à la tâche. Il s'agit en premier lieu de s'attaquer aux problèmes nécessitant une coopération internationale. L'assistance de l'ONUDI devrait aller surtout au secteur public et, dans ce secteur, aux industries les mieux faites pour utiliser au maximum les ressources pro-

^{1/} Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I: Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11).

^{2/} Document TD/B/INF.10.

ductives nationales, afin de favoriser un développement économique autonome. Les pays qui viennent de connaître un essor industriel rapide — et la Pologne est l'un d'eux — peuvent, à cet égard, apporter une contribution précieuse aux pays en voie de développement.

7. En ce qui concerne la question du financement du développement économique des pays en voie de développement, la délégation polonaise a pris note avec un grand intérêt du rapport intérimaire du Secrétaire général intitulé: "Sorties de capitaux des pays en voie de développement" (E.4374 et Add.1) qui contient quantité de données intéressantes à ce sujet. On y apprend par exemple que, pendant la seule année 1965, les capitaux qui ont passé des pays en voie de développement aux pays hautement développés du groupe occidental ont atteint le chiffre d'environ 7,5 milliards de dollars. Un tel chiffre permet de mesurer de quel prix les pays en voie de développement doivent payer l'obtention de capitaux étrangers. Il faut espérer que ce rapport sera suivi d'autres études couvrant l'ensemble du problème des sorties de capitaux.

8. Les termes défavorables de l'échange affectent souvent d'une manière négative le financement du développement économique des pays en voie de développement au moyen du commerce et de l'aide. La diminution des recettes d'exportation accroît le fardeau de la dette de ces pays. Pour remédier à cette situation, il importe d'abolir diverses formes d'exploitation économique et politique dont souffrent les pays en voie de développement. Ici encore, l'extension de la coopération économique internationale doit jouer un rôle important.

9. A ce propos, on doit malheureusement constater que la coopération économique internationale souffre considérablement de la situation politique qu'ont fait naître l'agression des Etats-Unis au Viet-Nam et, récemment, l'agression d'Israël contre les Etats arabes. La délégation polonaise appuie fermement les demandes formulées par les Etats arabes tendant à ce que soient effacées les conséquences de l'agression israélienne, notamment dans le domaine économique.

10. M. PEAL (Libéria) dit que la Deuxième Commission peut contribuer grandement à faire en sorte que la dernière partie de la Décennie des Nations Unies pour le développement soit moins décevante que son début.

11. Si le principal objectif de l'ONU est de préserver la paix, elle doit également s'efforcer d'assurer à l'humanité des conditions de vie lui permettant de jouir de cette paix. En effet, la catastrophe qui guette le monde si l'on ne parvient pas à résoudre les problèmes de la faim, de la misère et de la maladie, pourrait prendre des proportions si effroyables qu'elles dépassent l'imagination. A elles seules, ces sombres perspectives devraient obliger la Commission à maintenir son action dans la bonne direction.

12. En ce qui concerne l'écart qui sépare les pays en voie de développement des pays développés, il n'est guère étonnant de le voir augmenter, étant donné la tendance des prix des produits primaires, qui constituent la principale source de devises étrangères des pays en voie de développement et, parallè-

lement, l'augmentation des prix des biens manufacturés qui leur sont si nécessaires. Un grand nombre de ces pays, dont le Libéria, ont dû prendre de strictes mesures fiscales pour faire face à leurs difficultés budgétaires et à celles qui découlent de l'état de leur balance des paiements.

13. A la récente réunion commune du Conseil des gouverneurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et du Fonds monétaire international qui eut lieu à Rio de Janeiro en septembre 1967, on a eu lieu de se féliciter qu'un obstacle au moins ait été levé sur la voie du développement, à savoir celui de l'amenuisement des réserves monétaires mondiales. Bien que l'on puisse regretter qu'il ait fallu si longtemps pour parvenir à un accord sur les modalités de la création de droits de tirage spéciaux, on doit reconnaître que c'est là le premier progrès qui ait été réalisé depuis les Accords de Bretton Woods. Cette réunion commune a en outre donné l'occasion au président de la BIRD de mettre à nouveau l'accent sur la nécessité, pour les pays développés, de prendre les décisions politiques nécessaires afin de dresser un plan commun destiné à rationaliser l'aide aux pays en voie de développement.

14. Certains critiquent la prolifération des organismes des Nations Unies qui s'occupent des problèmes économiques; pourtant, rien d'efficace ne peut être entrepris si l'on ne dispose pas des moyens nécessaires. D'ailleurs, il faut reconnaître que l'enthousiasme initial des pays en voie de développement et le scepticisme de certains pays développés à l'égard des activités de ces organismes tendent peu à peu à se fondre dans un effort positif dirigé vers des débats constructifs et l'élaboration de programmes d'action concertés. A cet égard, le Libéria attache une très grande importance aux activités de la CNUCED, de l'ONUDI, du Fonds d'équipement des Nations Unies ainsi qu'au programme d'assistance technique. Il est également en faveur du renforcement de la coopération régionale et de la diversification. Néanmoins, il ne se dissimule pas que, dans ces domaines comme dans d'autres, les succès qui peuvent être obtenus dépendent directement du bon vouloir des pays développés.

15. M. SADI (Jordanie) rappelle que sa délégation a toujours contesté l'utilité des débats généraux et que, fidèle à cette attitude, elle se limitera à des déclarations distinctes concernant les divers points à l'ordre du jour de la Commission. Toutefois, à ce stade, M. Sadi aimerait préciser quelque peu la situation que connaît son pays à la suite de l'occupation de la rive occidentale du Jourdain par les forces armées israéliennes. Les économies des deux rives du Jourdain sont inséparablement intégrées, situation à laquelle avait tendu la planification et la création en Jordanie d'une structure économique moderne. L'occupation d'une partie du pays revient à en paralyser l'ensemble et ne peut qu'entraîner une chute du taux de croissance du pays, qui, récemment encore, était remarquable pour un pays en voie de développement. La rive occidentale étant la région la plus fertile du pays, l'occupation a détruit un des piliers de l'économie. D'autre part, cette région, avec ses monuments et sites historiques, constituait

une des sources principales de devises fortes. Outre ces incidences purement économiques, il ne faut pas oublier les pertes de vies et de matériel que le pays a subies.

16. Aussi, M. Sadi fait-il sienne la proposition du représentant du Soudan (1109ème séance) tendant à ce que l'ONU et ses institutions spécialisées se penchent d'urgence et par priorité sur les besoins économiques des pays arabes frappés par la mort et la destruction.

17. M. CHTOUROU (Tunisie) constate que le déséquilibre entre les pays nantis et les pays en voie de développement va en augmentant d'année en année et qu'il risque de devenir irrémédiable. Les études et les analyses s'accumulent, qui toutes recommandent les mêmes remèdes; de partout fusent des appels à la solidarité, mais cette situation lourde de conséquences va en s'aggravant.

18. La Décennie des Nations Unies pour le développement touche à sa fin et force est de constater que les objectifs minimaux qu'on lui avait assignés ne pourront être atteints en 1970. Dans sa déclaration (1109ème séance), le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales s'est inquiété du ralentissement de l'expansion des pays occidentaux. Or, la production globale des pays à économie de marché a augmenté de 5 p. 100 entre 1965 et 1966, tandis que le taux général de croissance des pays en voie de développement diminuait de nouveau. L'expansion des pays développés ne semble pas avoir servi de stimulant de l'économie des pays en voie de développement, qui n'ont bénéficié ni de termes de l'échange plus favorables, ni d'un renforcement du courant de l'aide internationale. Cependant, ils se sont efforcés d'introduire chez eux des réformes de structure susceptibles de favoriser l'harmonisation de leur développement et d'augmenter leur capacité d'absorption de l'aide extérieure. Ils ne se sont épargnés aucun effort et c'est ainsi que, si l'élément Fonds spécial du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a affecté un montant global de quelque 49 millions de dollars à ses projets, les pays bénéficiaires y ont consacré 80 millions de dollars de leurs propres ressources. C'est certes là un exemple réconfortant du rôle moteur que l'aide internationale peut jouer. Mais cette aide est faible au regard des besoins et elle demeure très coûteuse, surtout quand elle est employée à des investissements d'infrastructure rentables à long terme seulement, mais nécessaires pour améliorer la capacité d'absorption de l'aide extérieure. Or, une grande partie de cette aide risque d'être absorbée par les charges toujours plus lourdes du service de la dette extérieure.

19. Il faut se réjouir de la création du Fonds d'équipement des Nations Unies [résolution 2186 (XXI) de l'Assemblée générale]. Malgré les hésitations qui ont présidé à sa naissance, il est à espérer que les pays nantis feront de la première conférence d'annonce de contributions un gage suffisant pour la mise en marche de cet organisme appelé à compléter l'œuvre de préinvestissement du PNUD, dont M. Chtourou se plaît à souligner les réalisations.

20. Il y a lieu de se féliciter des organes issus de la CNUCED qui, comme l'a dit le Secrétaire général

dans l'introduction à son rapport annuel (A/6701/Add.1), fonctionnent à plein en tant que rouages d'élaboration d'une politique intégrée du commerce et du développement. Si cette période d'élaboration semble d'une lenteur anormale, il faut y voir pour cause la complexité de l'entreprise. La deuxième session de la Conférence qui aura lieu à New Delhi permettra sans doute à la CNUCED d'entamer la phase opérationnelle de son action.

21. La création de l'ONUDI a été l'un des grands événements de la vingt et unième session de l'Assemblée générale. La Tunisie attache une importance extrême au travail de cet organisme qui devrait permettre aux pays en voie de développement, par la création d'un secteur industriel moderne, d'éviter la stagnation de leur économie, de mettre en valeur leurs ressources en matières premières, de corriger le déséquilibre de leurs échanges et de moderniser leur agriculture en produisant le matériel et les engrais qui lui font défaut.

22. Si, devant l'immensité de la tâche qui attend la communauté internationale, il importe d'éviter certaines attitudes qui peuvent mener au sauve-qui-peut général, on peut considérer comme salutaire l'attitude qui consiste à voir dans les échecs de la coopération autant de succès pour l'avenir, dans la mesure où les premières évaluations ont été exagérées et où, malgré le concours des volontés politiques nécessaires, on n'a pu réaliser les objectifs fixés.

23. L'expérience acquise par les Nations Unies et la conscience aiguë de l'urgence des problèmes devraient permettre au Comité de la planification du développement d'élaborer à temps un projet exposant les objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. L'essentiel à cet égard, ce sont les engagements réciproques que les pays doivent prendre les uns vis-à-vis des autres. Il ne faut pas, sous prétexte de vouloir ramener ces engagements à un niveau qui voudrait être plus réaliste, les réduire jusqu'au point d'enrayer la dynamique de la coopération et condamner cette dernière à un immobilisme fatal.

24. Toute cette entreprise de coopération doit se faire dans un climat de paix et de sécurité mondiales. Il ne faut pas que les pays en voie de développement aient à consacrer une grande partie de leurs ressources à l'achat d'armements pour se défendre contre des régimes expansionnistes, comme c'est le cas pour les pays arabes au Moyen-Orient et pour certains pays africains, victimes de l'agression de certaines puissances colonialistes. Cet aspect de la question est d'ailleurs lié à l'amélioration qui doit intervenir dans les relations entre grandes puissances, lesquelles donnent souvent l'impression de situer les objectifs de leur aide — surtout bilatérale — dans le cadre de leur politique générale de lutte pour l'acquisition de zones d'influence, plutôt que dans celui de la coopération internationale.

25. M. CUMES (Australie) dit que l'un des traits les plus frappants de la situation actuelle est l'aggravation de la division du monde en deux groupes économiques. Le bien-être de l'un de ces groupes, qui comprend pour l'essentiel les pays développés, est de moins en moins tributaire du reste de l'éco-

nomie mondiale. Il serait injuste de prétendre que les pays qui le composent n'ont à cœur que leur propre intérêt économique. Ils ont en effet fourni, en 1966, aux pays en voie de développement, une assistance de plus de 10 milliards de dollars. Pour remarquable que soit ce résultat, il n'en est pas moins symptomatique d'un malaise plus profond, d'une crise créée par l'absence de relations économiques normales. Les causes de cette situation ne sont pas en elles-mêmes négatives. Il n'est pas question de renoncer aux politiques modernes de stabilité et de croissance économique, même quand elles tendent, par certains de leurs aspects, à aggraver la division du monde, et de retomber dans la misère et l'instabilité des années 1930. Toutefois, ces politiques dont la réussite a été éclatante ont créé un certain nombre de problèmes réels, et leurs bienfaits n'ont pas été répartis équitablement. Le succès même de ces politiques dans les pays avancés a abouti à un repliement sur soi de leurs économies. En effet, l'essor d'une économie moderne hautement développée ne dépend plus guère des petits marchés des pays périphériques. Le taux de croissance de la plupart de ces économies est très élevé. Certaines ont parfois progressé de 8 à 10 p. 100 en une seule année. Certains observateurs prévoient qu'en 1968, l'accroissement du produit national brut des Etats-Unis sera supérieur au produit national brut d'un pays aussi grand et peuplé que l'Inde. Il en est de même pour le commerce. Fréquemment, l'accroissement annuel des exportations d'un pays développé vers quelques-uns de ses partenaires hautement industriels est supérieur au volume global de ses exportations vers les pays en voie de développement. Cette situation a des conséquences graves. Les négociations Kennedy ont porté, pour l'essentiel, sur les produits des pays développés, c'est-à-dire les produits manufacturés. La possession de matières premières n'a donc pas empêché une détérioration de la position de négociation des pays en voie de développement, dont la part dans les exportations mondiales est tombée de 37 p. 100 en 1953 à 22 p. 100 en 1960 et à 19 p. 100 en 1966. Cependant, si le commerce avec les pays périphériques ne présente qu'un intérêt marginal pour les grands pays, il se pourrait que d'autres formes de relations économiques en soient totalement dénuées.

26. Les études des Nations Unies sur le courant de capitaux internationaux ont mis en lumière un certain nombre de faits inquiétants. Il semble, en effet, que la stabilité de la balance des paiements des pays développés et leur taux élevé de croissance soient à long terme facilités par l'absence de sorties nettes de capitaux. Si ces sorties deviennent trop importantes, même des pays aussi puissants écono-

miquement que les Etats-Unis et le Royaume-Uni peuvent être contraints de les limiter. Le va-et-vient des capitaux entre les pays développés peut se poursuivre, à condition qu'il y ait un équilibre raisonnable entre les entrées et les sorties. Toutefois, il est beaucoup plus difficile, à long terme, de maintenir à un niveau élevé le courant de capitaux vers les pays en voie de développement s'il est en contradiction avec d'autres exigences. La conclusion d'un accord sur la liquidité internationale devrait, à cet égard, contribuer à redresser la situation. Il se pourrait, cependant, que la division de l'économie mondiale, qui semble s'aggraver, ne soit qu'un phénomène transitoire. Si les taux de croissance commencent à faiblir dans les pays développés, une nouvelle structure du commerce pourrait émerger qui renforcerait la position de négociation des pays en voie de développement.

27. Le Gouvernement australien a pour sa part introduit et, par la suite, élargi un système de préférences pour les exportations des pays en voie de développement. Sans surestimer l'importance de cette initiative, il pense qu'elle indique l'une des orientations possibles des efforts futurs de l'Organisation. Le budget australien pour l'exercice 1967/1968 prévoit une nouvelle et notable augmentation de l'assistance au tiers monde, y compris les territoires du Papua et de la Nouvelle-Guinée. Cette assistance atteindra en 1967/1968, 158 millions de dollars, contre 139 millions en 1966/1967, ce qui représente plus de 0,7 p. 100 du revenu national du pays. Quant à la contribution de l'Australie au PNUD, elle sera portée à 1 451 000 dollars. La délégation australienne estime que ces fonds ne doivent pas être gaspillés pour créer de nouvelles organisations et mettre en place de nouveaux et onéreux mécanismes administratifs. C'est pourquoi elle n'a pas jugé devoir appuyer la création du Fonds d'équipement des Nations Unies.

28. Le représentant de l'Australie se félicite des progrès accomplis dans le domaine de l'aide alimentaire. Il importe à cet égard de stimuler la production vivrière, plus particulièrement dans les régions où les coûts de production sont peu élevés. La création de ces stimulants n'est pas toujours compatible avec le souci de fournir aux consommateurs des denrées alimentaires à bon marché. De même, il y a conflit entre la nécessité d'octroyer une aide alimentaire aux pays pauvres et celle d'améliorer les termes de l'échange des exportateurs de produits primaires. C'est à ce genre de problèmes que la communauté internationale doit désormais s'attaquer.

La séance est levée à 16 h 40.